

Contrat cellules

Pour les producteurs produisant un lait avec la teneur en cellules somatiques au-delà du seuil réglementaire de 400 000 cellules / ml.

Objectifs

- Bénéficier d'un sursis de 12 mois à un arrêt de collecte,
- Mettre en place des actions correctives permettant de passer durablement sous le seuil de suspension de collecte.

Descriptif

- Trois visites d'appui technique,
- Six pesées et prélèvements pour comptages cellulaires vache par vache.

Réception par courrier des résultats d'analyses vache par vache ; prescriptions écrites de mesures correctives à chaque visite d'appui technique.

Durée : un an.

Les plus

- Le technicien en charge de l'appui technique assure lui-même au moins une pesée pour réaliser un diagnostic des pratiques de traite.
- Entre les visites, suivi des résultats d'analyse de paiement à la qualité du producteur.

Les conseillers bovins lait

- Michel THIEULON ; Pascal FAU

Contact

François FAYOLLE
04 71 45 55 28
elevage@cantal.chambagri.fr

Tarifs et conditions de vente sur demande

**Chambre d'Agriculture
du Cantal**
26 rue du 139^{ème} R.I – BP 239
15002 Aurillac Cedex
Tél. 04 71 45 55 00
Fax 04 71 48 97 75
<http://www.cantal.chambagri.fr>